

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Juin-Juillet 1983

ENTRE NOUS SOIT DIT 4

EN SUISSE

Vie des associations 5
Divers 7

DOSSIER

Le droit matrimonial
au Conseil National 8

CONTE

Rien ne sert de détailler... 12

INTERNATIONAL

« Femmes d'Europe » 13

LIVRES

14

SOCIÉTÉ

Sérvices à vendre 16

D'UN CANTON A L'AUTRE

18

COURRIER

22

Les bons sentiments

Bien que deux ans seulement se soient écoulés depuis la votation du 14 juin 1981, les féministes et les observateurs de la vie politique et sociale (y compris nous-mêmes) ont déjà trouvé tant d'occasions de dresser des bilans provisoires et de se lamenter sur l'indigence des progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des droits que l'on pourrait être tenté de passer comme chat sur braise sur l'anniversaire qui tombe ce mois-ci.

S'il vaut néanmoins la peine de s'y arrêter, c'est que l'explication généralement avancée pour rendre compte de la lenteur de l'évolution — à savoir, la résistance des mentalités — mérite d'être approfondie et complétée. Les débats actuellement en cours sur les questions qui nous préoccupent (AVS, droit de la famille, défense générale, protection de la maternité, etc.) devraient en effet nous avoir amplement démontré l'existence d'un obstacle que, il y a deux ans encore, nous ne percevions peut-être que confusément : l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ne pourra jamais être réalisée en profondeur tant qu'on se proposera comme seul et unique but de faire bénéficier les femmes des droits qui étaient ceux des hommes dans le cadre d'un ordre social inégalitaire.

Un tel but est non seulement insuffisant ; il est aussi, et surtout, socialement irréalisable, parce que l'exercice des droits propres au sexe privilégié ne peut se faire qu'au détriment du sexe discriminé. L'extension de ces mêmes droits au sexe discriminé comporte donc une contradiction insurmontable. En schématisant un peu (et sans avoir l'intention de suggérer aucune analogie précise), on pourrait dire que cela reviendrait à vouloir réaliser l'égalité des droits entre le maître et l'esclave en donnant le droit à l'esclave de se faire servir par son maître comme celui-ci a le droit de se faire servir par lui ! Il faut donc viser plus haut, et envisager un réaménagement global de certains droits pour les hommes et pour les femmes, non seulement du point de vue de leur distribution, mais aussi du point de vue de leur contenu.

Or, c'est bien là que le bât blesse. L'égalité des droits, vous l'avez remarqué, quasiment tout le monde est pour, si l'on excepte une poignée de vieux machos irrécupérables. Mais partager un droit, ce n'est pas en donner un pareil à sa partenaire : c'est lui donner la moitié du sien. Et cela, qui est prêt à l'admettre ?

Qu'on cesse donc de verser des larmes de crocodile sur l'inégalité des revenus, tant que la loi, notamment en matière d'assurances sociales, restera conçue en fonction de l'homme pourvoyeur principal des gains de la famille. Qu'on cesse de déplorer hypocritement l'inégalité des chances professionnelles, tant que la femme restera en droit la principale, sinon l'unique responsable du « maternage ». Les bons sentiments ne suffisent pas pour étayer une véritable volonté de changement.

Silvia Lempen

Abonnez-vous !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS
ABONNEZ-VOUS !

1 année

Fr. 38.—

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐

Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge